



SUDEUROPE





APAVE SUDEUROPE SAS
DIVISION CONSEIL
4 CHEMIN DU RUISSEAU BAT B
69130 ECULLY
Tél : 04 72 32 52 52
Fax : 04 72 18 07 50

APAVE SUDEUROPE SAS
8 RUE JEAN JACQUES VERNAZZA
13016 MARSEILLE

RAPPORT

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

REALISE PAR	MARIE CORBIERE
EXEMPLAIRES REMIS	1 (VERSION INFORMATIQUE)
A L'ATTENTION DE	MME CHRISTINE LENORMAND
DATE	OCTOBRE 2020

APAVE SUDEUROPE SAS

Siège social : ZAC Saumaty Seon – 8 Rue Jean Jacques Vernazza – BP 193 – 13016 MARSEILLE

Tél. : 04 72 32 52 52 - Site Internet : www.apave.com

Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 648 544 € - N° SIREN : 518 720 925

SOMMAIRE

1.	SYNTHESE DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	4
1.1	Renseignements sur la personne morale.....	4
1.2	Périmètres opérationnels de la personne morale:	4
1.3	Résultats du bilan de gaz à effet de serre réglementaire :	4
1.4	Synthèse des actions envisagées de réduction des émissions de GES pour les prochaines années	5
2.	INTRODUCTION	6
2.1	Rappel sur les enjeux énergie-climat	6
2.2	Méthodologie employée.....	7
2.3	Organisation mise en œuvre.....	7
3.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE OPERATIONNEL	8
3.1	Renseignements administratifs.....	8
3.2	Périmètre organisationnel	8
3.3	Périmètre opérationnel.....	8
3.4	Mode de consolidation retenue	9
4.	ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE	9
5.	REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	9
6.	RESULTATS DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	10
6.1	Résultats du bilan de gaz à effet de serre	10
6.2	Représentations graphiques du bilan de gaz à effet de serre	11
6.3	Répartition des émissions	12
6.3.1	La répartition par poste	12
6.4	Hypothèses prises en compte dans le bilan.....	12
7.	COMPARATIF DES BILANS DES EMISSIONS GAZ A EFFET DE SERRE 2015 & 2019	13
7.1	Résultats des bilans de gaz à effet de serre.....	13
7.2	Ratios.....	16
7.3	Explication des évolutions.....	16
8.	ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES	17
9.	PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE	17
10.	ANNEXE 1 : Synthèse des données	18
11.	ANNEXE 2 : Liste des sites pris en compte	19
12.	ANNEXE 3 : Synthèse du recalcul des émissions de 2015.....	20

1. SYNTHÈSE DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

1.1 Renseignements sur la personne morale

Raison sociale : APAVE SUDEUROPE
 Numéro SIREN : 518 720 925
 Code NAF : 7120B
 Adresse du siège social : 8 rue Jean-Jacques Vernazza – 13016 MARSEILLE

Centralisateur de données : Agence de Tassin
 Tél. : 04 72 32 52 52
 Email : christine.lenormand@apave.com

1.2 Périmètres opérationnels de la personne morale:

Nombre de site pris en compte : 83 agences (voir liste complète en annexe 2)
 => voir §3.2 (Périmètre organisationnel)

Nombre d'équivalent temps plein de la personne morale : 3248 ETP

1.3 Résultats du bilan de gaz à effet de serre réglementaire :

Sur l'année 2019, les résultats du bilan de gaz à effet de serre (catégories des scopes 1 & 2) sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES (tCO ₂ e)						
			CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Autres gaz	Total	CO ₂ b	Incertitude
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	374	0	1	0	375	0	41
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	6 915	3	62	0	6 980	435	493
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fuitives	0	0	0	116	116	0	68
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
		Sous total	7 289	3	63	116	7 470	435	499
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	235	0	0	0	235	0	33
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	235	0	0	0	235	0	33

⇒ Soit des émissions totales de 7705 t CO₂e ± 532 t CO₂e

1.4 Synthèse des actions envisagées de réduction des émissions de GES pour les prochaines années

Plan d'actions 2020-2023 :

Poste	Action envisagée	Gain estimé	Réduction en tCO ₂ e
1 et 6	Déménagement vers des agences avec de meilleures performances thermiques	5% des consommations de gaz	18
		5% des consommations d'électricité	12
		100% des consommations de fioul	12
2	Formation à la conduite responsable (intégrant l'éco-conduite) pour l'ensemble du personnel itinérant (2019-2024) <i>Hypothèse : Site internet prestataire estime à -10% de consommation de carburant (https://www.bemobi.fr/formation/)</i> + Sensibilisations régulières aux risques routiers et à la conduite souple (affichage, mail, sms, causeries...) + Entretien des pneumatiques, visite sécurité	10 % consommation carburant	697
2	10 % du renouvellement de la flotte auto sera "faibles émissions" à partir du 1er/01/2022 (loi LOM de 2019) <i>Hypothèse : 10 % du parc auto renouvelé en 2 ans (2022 et 2023) à faible émission (< 60 gCO₂/km)</i>	-30% sur 10% des émissions du parc automobile renouvelé en 2 ans (soit 50 % du parc)	105
2	Développement des conférences téléphoniques et visioconférences	1 % consommation carburant	70
4	Renforcement du suivi des équipements lors des audits internes en y intégrant notamment le suivi de la vérification/maintenance des climatiseurs/ajout de fluides frigorigènes...	15% des émissions fugitives	17
6	Sensibilisation et communication sur les éco-gestes, remontée des dysfonctionnements pour intervention rapide	5% consommation d'électricité	12
TOTAL (en tCO₂e)			942
			- 12 % *

* les réductions en % sont chiffrées par rapport au bilan des émissions de GES de 2019

2. INTRODUCTION

2.1 Rappel sur les enjeux énergie-climat

Toute activité humaine utilise directement ou indirectement de l'énergie. Comme 85% de l'énergie utilisée dans le monde consiste en des combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole et dérivés), il est possible d'affirmer que toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Si les émissions directes trouvent leur origine dans la consommation stricte d'énergie (chauffage, transport...). Les émissions indirectes correspondent tout simplement à celles qui ont eu lieu pour se nourrir, pour la fabrication de matières premières, produits ou services utilisés pour exercer son activité.

En raison de l'augmentation de la population mondiale associée à des consommations d'énergie de plus en plus importantes, l'Homme soutire à la nature 40 fois plus d'énergie qu'il y a 150 ans. Les ressources énergétiques fossiles s'amenuisant, leur extraction va devenir de plus en plus coûteuse.

L'effet de serre, phénomène naturel lié à la présence de certains gaz atmosphériques (Gaz à Effet de Serre – GES), permet à l'atmosphère de se maintenir à une température moyenne de 15°C, par piégeage du rayonnement infrarouge émis par la Terre.

Or, on constate aujourd'hui que les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, gaz fluorés) et d'aérosols dues aux activités humaines, et l'augmentation de leur concentration altèrent l'atmosphère d'une manière qui affecte le climat.

Tous ces résultats conduisent à prévoir une augmentation de la température globale et une élévation du niveau de la mer. La température à la surface du globe pourrait ainsi prendre de 1,8°C à 4°C supplémentaires au XXI^{ème} siècle.

Dans ce contexte, il semble vraisemblable, au vu du contexte international, qu'il sera demandé à tout un chacun de réaliser des efforts de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et au coût associé dans le but de lutter contre le changement climatique.

Ainsi, en France, les objectifs ont été fixés, dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005, à la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Plus récemment, la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- Fixe la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- Confirme la division par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- Fixe la réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.
- Fixe la réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012,
- Porte la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.

Dans ce contexte général, où la contribution de chacun est importante, la réalisation d'un diagnostic de comptabilisation des gaz à effet de serre est l'étape indispensable pour pouvoir définir des priorités dans ses efforts de réduction.

Cette étape a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et par le décret d'application du 11 juillet 2011 pour :

- les entreprises privées de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer
- l'Etat, les collectivités de plus de 50 000 habitants et les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes ;

Elle comprend depuis 2012, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et une synthèse des actions pour les réduire, rendu public et remis à jour tous les 4 ans à partir de 2015.

2.2 Méthodologie employée

La méthode utilisée dans le cadre du bilan de gaz à effet de serre réglementaire suit les recommandations du guide « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre » conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) » dans sa version 8 de 2017.

La méthode de quantification utilisée s'appuie sur les flux physiques qui concernent l'entité et leur fait correspondre les émissions de gaz à effet de serre qu'ils engendrent.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimés en équivalent carbone, sont appelés des **facteurs d'émission**. Les facteurs d'émission utilisés sont pris dans la base Carbone[®]. Si des facteurs venaient à être modifiés ceux-ci sont signalés dans le poste d'émission concerné.

L'équivalent CO₂ est la mesure "officielle" des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du bilan GES Réglementaire. Il se mesure en kg, et ses multiples et sous-multiples. Les résultats du présent bilan d'émissions de gaz à effet de serre sont fournis en équivalent tonnes de dioxyde de carbone (CO₂e).

2.3 Organisation mise en œuvre

Pour réaliser ce bilan réglementaire, Mme Christine Lenormand a été nommée pilote du projet gaz à effet de serre de la société Apave Sudeurope. Son rôle a été de solliciter les personnes ressources des différents services et des différents sites afin d'assurer la collecte des informations.

A partir des données collectées, le bilan des émissions a été effectué en utilisant les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME et exploité via l'outil Bilan Carbone[®] de l'ABC dans sa dernière version v8.4.

3. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE OPERATIONNEL

3.1 Renseignements administratifs

Voir éléments en § 1 synthèse

3.2 Périmètre organisationnel

La liste des 83 établissements associés à cette personne morale est disponible en annexe 2.

3.3 Périmètre opérationnel

Apave accompagne tous types d'organismes dans leur volonté de maîtriser leurs risques techniques, humains et environnementaux, à travers une offre complète de prestations :

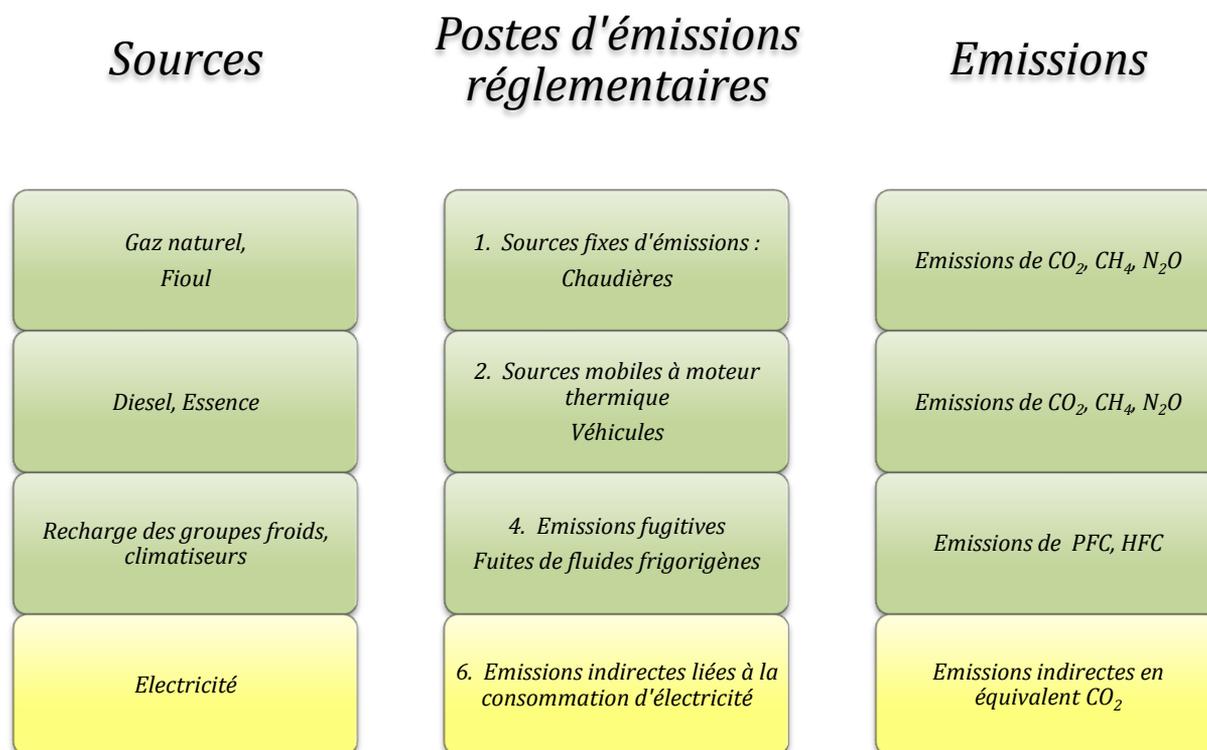
- Inspection et accompagnement technique,
- Bâtiment Génie Civil,
- Essais et mesures,
- Formation, et
- Conseil (Management QSSE).

Toutes ses activités visent à améliorer la sécurité des hommes et des biens, à protéger l'environnement et à optimiser la performance des organisations, notamment de leurs installations, équipements et bâtiments.

Le périmètre opérationnel retenu dans le cadre du présent bilan est le suivant :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Oui	Non	Sources d'émission
<u>Emissions directes de GES</u>	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	✓		Chaudières au gaz naturel et au fioul
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	✓		Véhicules de service (utilitaires et particuliers) (carburant)
	3	Emissions directes des procédés hors énergie		✗	Sans objet
	4	Emissions directes fugitives	✓		Climatisations
	5	Emissions issues de la biomasse		✗	Sans objet
<u>Emissions indirectes associées à l'énergie</u>	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	✓		Usages de bases
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		✗	Sans objet

Le périmètre organisationnel du Bilan Gaz à effet de serre est schématisé ci-dessous :



3.4 Mode de consolidation retenue

Le mode de consolidation retenu est le mode opérationnel.

Le bilan est strictement réglementaire donc seuls les scopes 1 & 2 sont pris en compte.

4. ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : année civile 2019

Année de référence : 2015

L'année de référence a été recalculée en utilisant l'outil bilan carbone® en vigueur.

5. REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

- Données d'activités

Pour chaque source, les données d'activité prises en compte figurent dans le tableau de synthèse des données présenté en annexe 1.

- Facteurs d'émission et PRG

Les facteurs d'émission et les PRG utilisés sont ceux figurant dans la base Carbone®, et par conséquent l'outil Bilan Carbone®.

6. RESULTATS DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE
6.1 Résultats du bilan de gaz à effet de serre

Le tableau ci-après expose la situation des émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités d'Apave Sudeurope sur l'année 2019.

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES (tCO2e)						CO2 b	Incertitude
			CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	374	0	1	0	375	0	41	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	6 915	3	62	0	6 980	435	493	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	116	116	0	68	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
	Sous total			7 289	3	63	116	7 470	435	499
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	235	0	0	0	235	0	33	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	
	Sous total			235	0	0	0	235	0	33

⇒ **Soit des émissions totales de 7705 t CO₂e ± 532 t CO₂e**

La méthode employée pour estimer les émissions est basée sur des usages de valeurs de facteurs d'émissions disposant d'incertitudes. D'autre part, les données d'activités prises en compte ont pu être parfois estimées, elles disposent alors également d'une incertitude. De ce fait, chaque valeur dans le tableur est associée à un coefficient d'incertitude mais qui ne modifie pas le classement des postes. Cette valeur d'incertitude est fournie dans la colonne de droite du tableau ci-avant.

NB : quelques illustrations de ce que représente 1 tonne CO₂e :

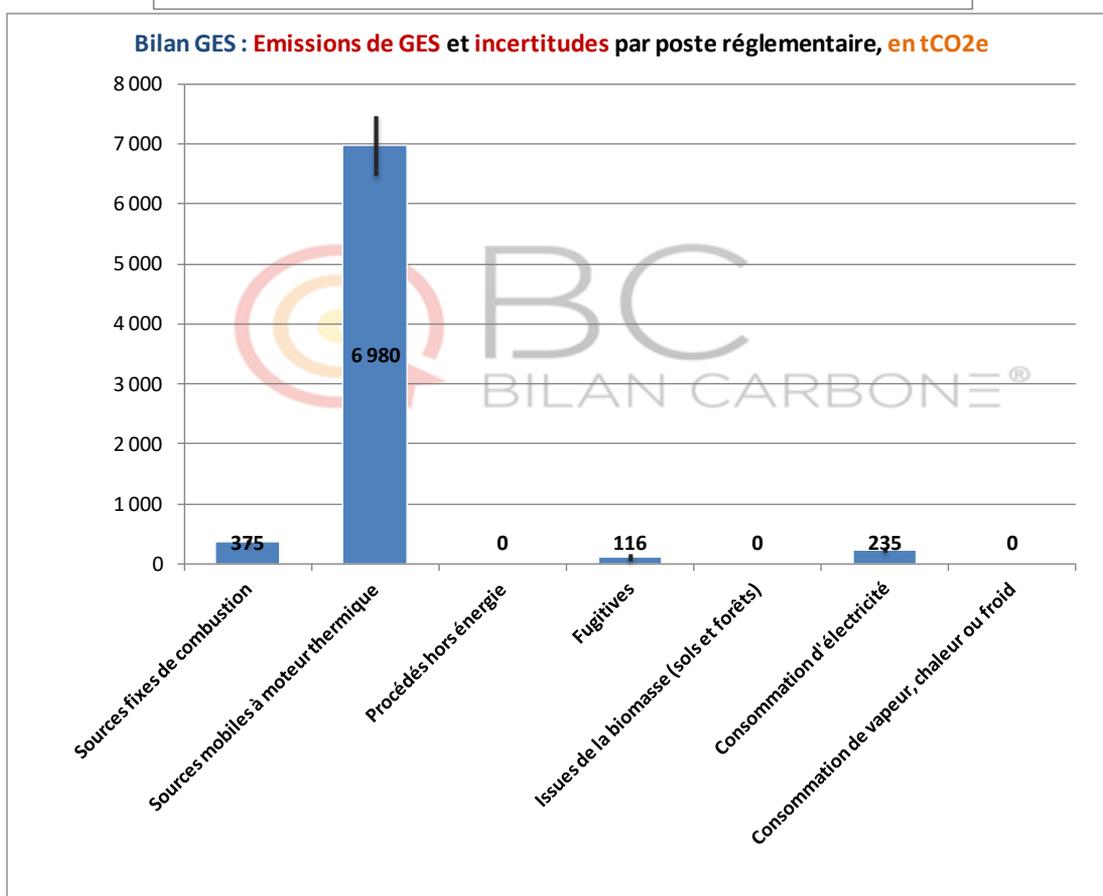
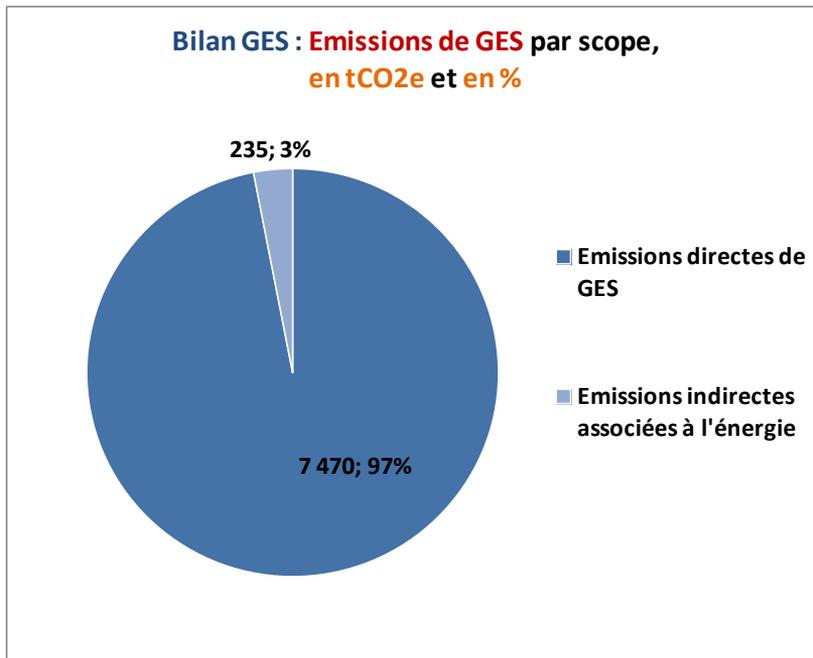
2 repas moyens par jour pendant 220 jours

10km en voiture par jour pendant 1 an

5 AR Paris-Nice en avion

6.2 Représentations graphiques du bilan de gaz à effet de serre

La représentation graphique de ces émissions est illustrée dans les figures ci-après.

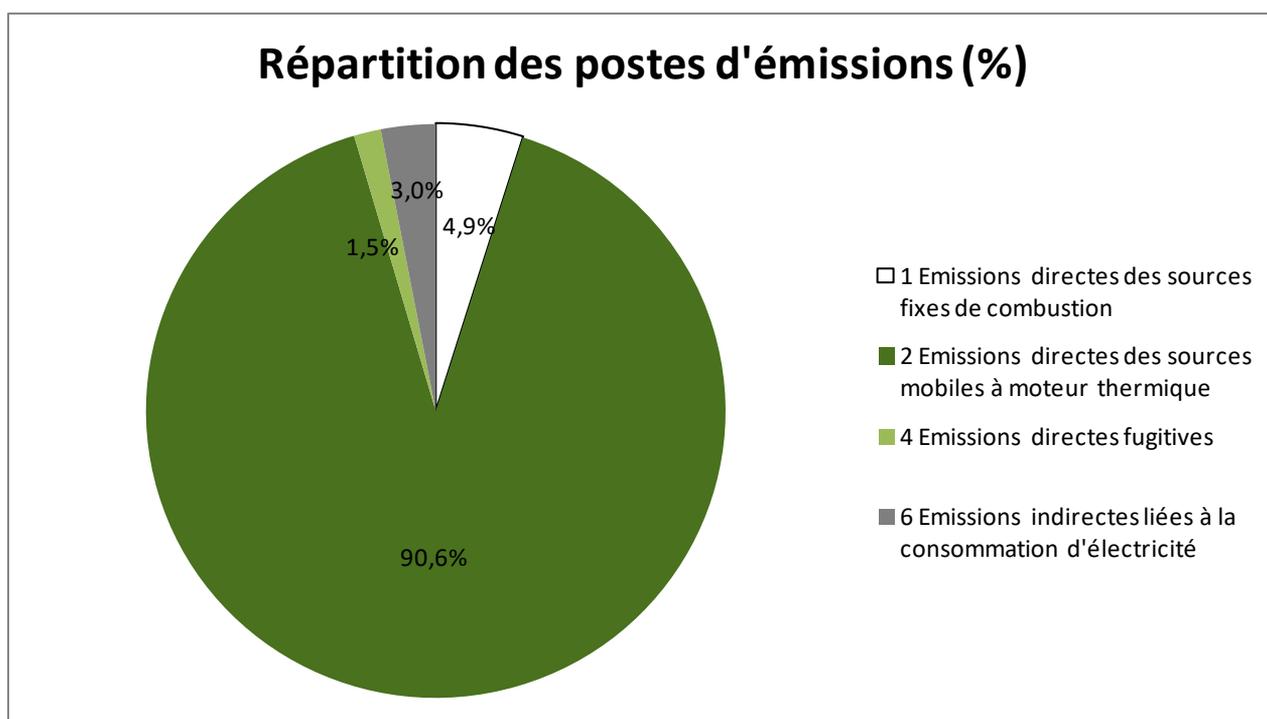


6.3 Répartition des émissions

6.3.1 La répartition par poste

La répartition des différents postes est la suivante :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Total 2019 (t CO2e)	%
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	375	4,9%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	6980	90,6%
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0%
	4	Emissions directes fugitives	116	1,5%
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0%
	Sous total			7470
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	235	3,0%
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0%
	Sous total			235
TOTAL			7705	100,0%



6.4 Hypothèses prises en compte dans le bilan

Les hypothèses prises en compte sont disponibles en Annexe 1 avec le récapitulatif des données.

7. COMPARATIF DES BILANS DES EMISSIONS GAZ A EFFET DE SERRE 2015 & 2019

Note : L'année 2015a été recalculée (facteurs d'émissions actualisés).

7.1 Résultats des bilans de gaz à effet de serre

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES (tCO ₂ e)													Différence entre les deux années	
			Année de référence : 2015						Année du bilan suivant : 2019								
			CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Autres gaz	Total	CO ₂ b	Incertitude	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Autres gaz	Total	CO ₂ b		Incertitude
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	489	0	2	0	491	0	45	374	0	1	0	375	0	-116	-116
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	5 998	2	54	0	6 055	377	428	6 915	3	62	0	6 980	435	925	+925
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116	116	0	116	+116
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	6 488	2	56	0	6 546	377	430	7 289	3	63	116	7 470	435	499	+925
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	353	0	0	0	353	0	39	235	0	0	0	235	0	-118	-118
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	353	0	0	0	353	0	39	235	0	0	0	235	0	33	-118

⇒ Le résultat montre une **hausse de 807 t CO₂e, soit 12% entre 2015 et 2019.**

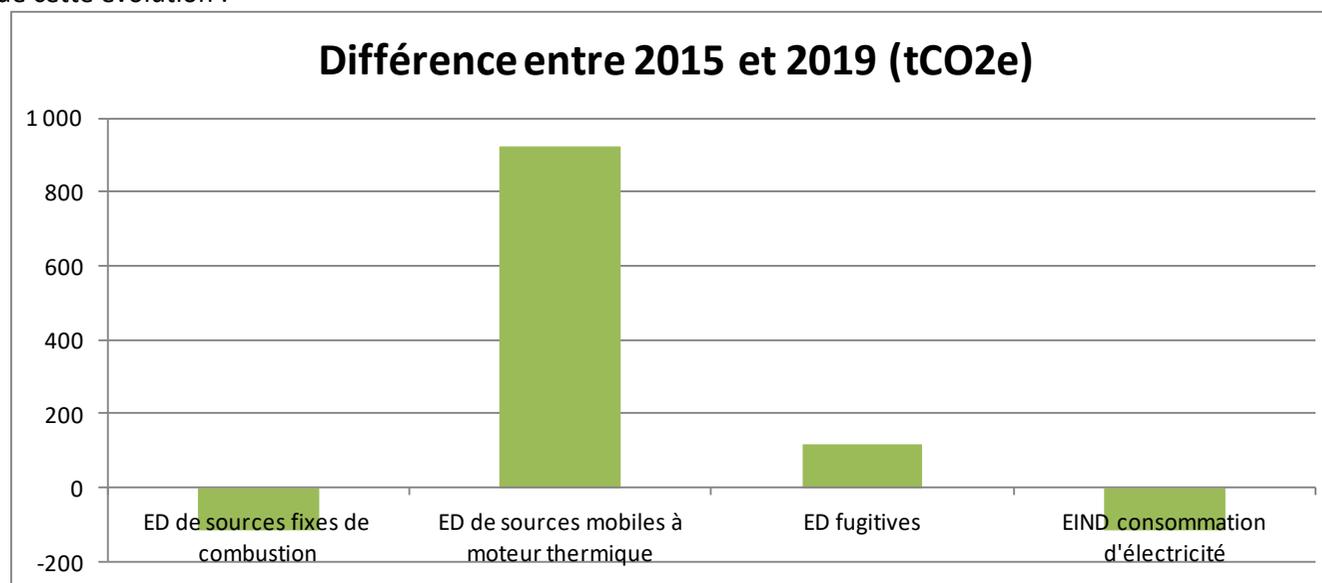
Cette hausse est due à une augmentation forte des consommations de carburant des véhicules, qui n'est pas compensée par la diminution de consommation des combustibles fossiles (gaz et fioul) et d'électricité.

A noter également qu'en 2019, les fuites de fluides frigorigènes ont pu être comptabilisées en partie et représentent 1,5 % des émissions du bilan. (poste exclu lors du bilan de 2015 car la donnée n'était pas disponible et estimée inférieure à 5 %).

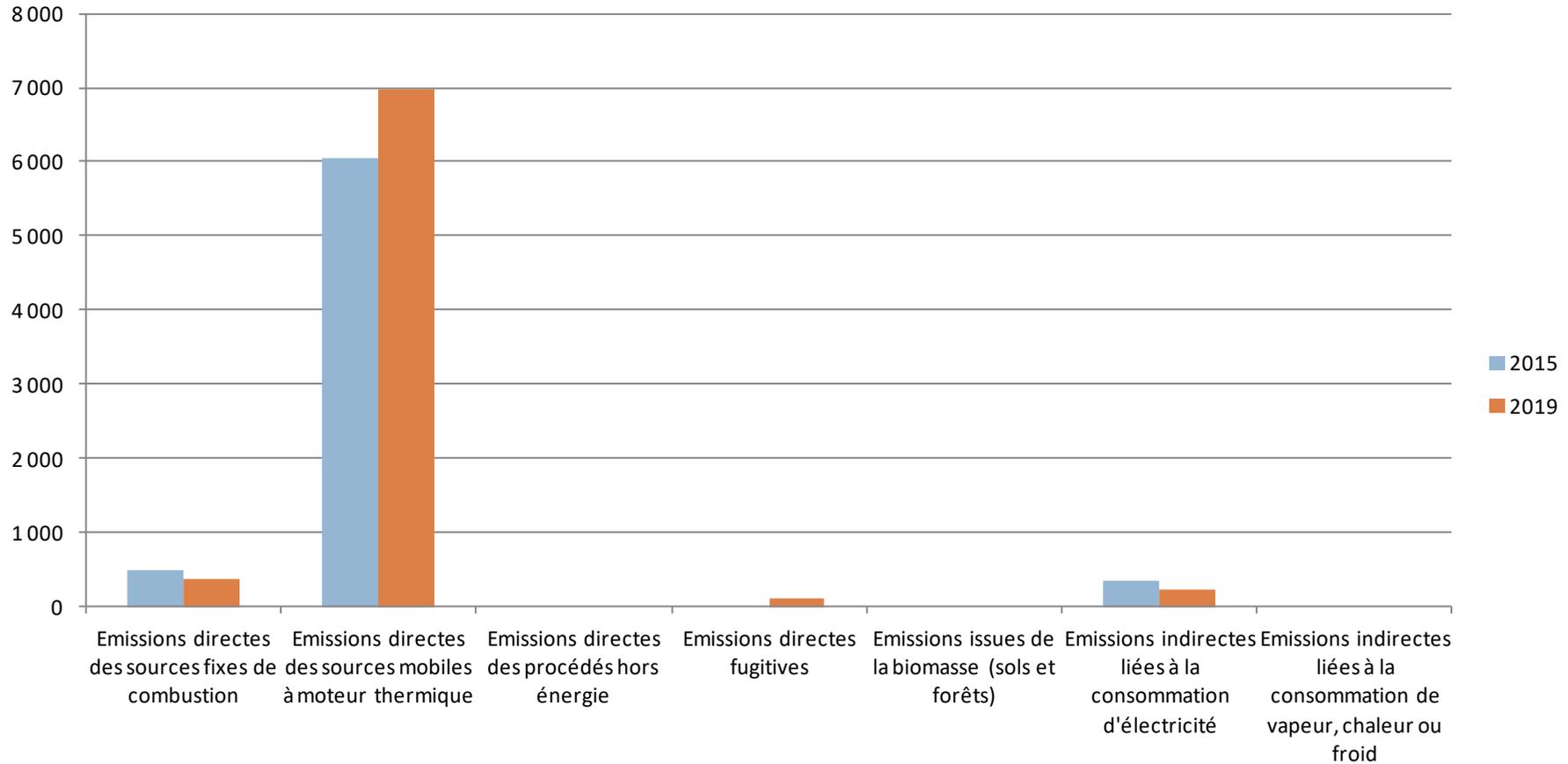
Ci-dessous les évolutions poste par poste, entre 2015 et 2019 :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions en t CO2e		Evolution % (2011-2018)
			2015	2019	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	491	375	↘ -24%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	6055	6980	↗ 15%
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	▢ -
	4	Emissions directes fugitives	0	116	↗ 100%
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)			-
		Sous total	6546	7470	↗ 14%
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	353	235	↘ -33%
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	▢ -
		Sous total	353	235	↘ -33%
TOTAL			6899	7705	↗ 12%

Ci-après les représentations graphiques de cette évolution :



Répartition des émissions par poste et par année



7.2 Ratios

Quelques chiffres représentatifs de la personne morale:

Chiffres représentatifs	Unité	2015	2019
Effectif	ETP	3 350	3 248
CA	€	296 167 350	317 773 703
Surface	m ²	83 779	88 128
Distances parcourues (pro)	km	44 369 405	47 340 743
Nombres de véhicules		2 100	2 300
Bilan des Emissions	t CO2e	6 899	7 705

Ce qui donne les ratios suivants :

Ratios	2015	2018	Evolution % (2015-2019)
t CO2e/ETP	2,1	2,4	+15%
t CO2e/M€ de CA	23	24	+4%
kg CO2e/m ²	82	87	+6%
tCO2e/véhicule	3,3	3,4	+2%
gCO2e/k€ de CA/véhicule	11,1	10,5	-5%

7.3 Explication des évolutions

Les évolutions remarquées ci-dessus peuvent s'expliquer comme suit :

N° de poste	Commentaires sur l'évolution
1 et 6 	Réduction des consommations de gaz, fioul et électricité en changeant de site pour certaines agences avec une meilleure efficacité énergétique (meilleure isolation, systèmes de chauffage/climatisation plus efficace) Hivers moins rigoureux
2 	Augmentation des consommations de carburants. Apave continue de développer ses interventions auprès de ses clients. Le nombre d'intervenants avec véhicule a augmenté et donc les consommations de carburants. Il peut être remarqué que le nombre de km parcourus par véhicule est en légère baisse.
4 	Prise en compte du poste

8. ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES

Les objectifs de ce bilan sont :

- D'aboutir à un calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par la personne morale sur les postes étudiés,
- De hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des postes d'émissions,
- D'apprécier la dépendance à l'utilisation des énergies fossiles,
- De proposer pour réduire ces émissions des orientations stratégiques à décliner en plan d'action à court et moyen terme.

Des actions de réduction ont été discutées, notamment, dans le cadre du système de management de l'énergie. **La synthèse de ces actions est présentée en amont de ce rapport dans la synthèse § 1.**

Le plan d'actions à 4 ans vise une réduction des émissions de CO₂, devant engendrer des économies en cohérence avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique.

9. PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le présent bilan sera publié sur le site internet de l'Ademe (<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>).

Les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émission de GES sont les suivantes :

- Responsable du suivi : Mme Christine LENORMAND
- Fonction : Responsable Santé Sécurité Environnement
- Téléphone : 04 72 32 52 52
- Mail : christine.lenormand@apave.com

10. ANNEXE 1 : Synthèse des données

	Données 2015		Données 2019			Infos 2019	
	Quantité	Unité	Quantité	Unité	Incertitude	Interlocuteur	Commentaires
Effectif	3350	ETP	3248	ETP		Christine Lenormand	
CA	296 167 350	€	317 773 703	€			Trouvé sur doc "bilan" disponible pour AO sur drive commercial
N°SIREN	87	sites	83	agences		Logan VEILLAS	Liste des sites dont Apave est propriétaire ou locataire
Code APE	7120-B		7120-B			Christine Lenormand	
Surface	83779	m ²	88128	m ²		Logan VEILLAS	Surface des agences
GN	2 290 413	kWh PCS	2 149 444	kWh PCS	10%	Severine RAUQUETTE / Céline TEBOUL	Extraction fournisseur (manque mont de marsan et montluçon)
Fioul domestique	38 930 recalcul des litres de fioul à partir €/L moyen en 2015, soit 0,7 €/L (donnée historique fournie par Cédric Dony en 2020)	L	4 323	L	10%	Severine RAUQUETTE / Céline TEBOUL / Cedric DONY	extraction fioul gaz compta _ service achats / Litres trouvé avec mot clé "fioul" = 4323 L Cédric Dony a donné les infos en € = 3674 € => 0,85 €/L => ok cohérent
Electricité /	6 763 427	kWh	5 947 327	kWh	10%	Severine RAUQUETTE / Céline TEBOUL	Extraction fournisseur (manque réunion et corse + d'autres petites agences dont les consommations sont incluses dans les charges locatives)
Gazole	2 418 664	L	2 787 189	L	5%	Severine RAUQUETTE / Céline TEBOUL	92 % du total du carburant consommé correspond à des trajets professionnels
SP95-SP98	0		1 243	L	5%	Severine RAUQUETTE / Céline TEBOUL	Total litres carburants consommés : 3 029 553,91 L de diesel + 107,17 L de SP95 + 1243,92 L de SP98 A noter : 51 734 930 km parcourus (= 47 340 743 km pro + 4 394 187 km perso)
Recharge de fluide frigorigène : R410 A	0 (exclu, donnée trop dispersée en 2015 et estimée < 5 % des émissions)		60,30	kg	50%	AQSSE Agence	Données éparpillées dans les différentes agences difficiles à collecter : sollicitation des agences par mail. La quantité est celle transmise par les agences ayant répondu.

11. ANNEXE 2 : Liste des sites pris en compte

Site	Surfaces 2019 (m ²)
Artigues	10 866
Boé (Agen)	355
Marsac sur l'Isle (Perigueux)	480
Borderouge (Toulouse)	3 492
Colomiers	500
Colomiers	827
Colomiers	835
Saint Gaudens	20
Castres	420
Albi	226
Montauban	274
Cahors	100
Auch	112
Montgaillard (Foix)	122
Mont (CF Lacq)	2 235
Lons (Pau)	1 474
Bidart (Biarritz)	1 196
Mont de Marsan	411
Tarbes	600
Isle d'Espagnac (Angoulême)	833
Isle d'Espagnac (CF Angoulême)	653
Brive	650
Limoges	226
Limoges	636
Rochefort	468
Kourou	1 354
Cayenne	318
Aix en provence (BGC Vallée du Rhône)	58
Sainte-Tulle (CF Marseille)	108
Marseille	7 280
Gap	540
Avignon	507
Sainte Clotilde 1 (La Réunion)	349
Sainte Clotilde 2 (La Réunion)	210
Saint Aunes (Montpellier)	2 579
Boujan / Libron (Béziers)	150
Laudun L'Ardoise (CF Nimes)	1 016
Caissargues (Nimes)	1 385
Perpignan	445
Carcassonne	205
Nice	3 004
Valbonne (Nice)	435

Site	Surfaces 2019 (m ²)
Toulon	988
Puget/Argens	320
Ajaccio (Corse)	236
Furiani (Corse)	430
C.F. Dijon	1 155
Dijon	1 096
Nevers	720
Chalon	986
Lux (Chalon)	185
Macon	118
Lons-Le-Saunier	480
Saint Just (Bourg)	913
Bourg	525
Oyonnax (Bourg)	1 178
Saint Priest (CF Lyon)	5 261
Saint-Cyr (Lyon RD)	1 142
Vénissieux (Lyon RG)	1 163
Villefontaine (Isle d'Abeau)	657
Domene (CF Grenoble)	886
Echirolles (Grenoble)	2 085
Metz Tessa (Annecy)	685
STE Hélène du Lac (Chambéry)	1 546
Montélimar (CF Valence)	1 090
Valence	1 166
Gerzat (CF Clermont)	1 162
Clermont-F	1 326
Rodez	342
Montluçon	243
St.-Etienne	724
St.-Etienne	33
Roanne	350
Chadrac (Le Puy)	346
Mende	89
Champagne	1 150
Fontaine	1 595
Chateauneuf	1 088
Chateauneuf	578
Chateauneuf	500
Ecully	730
Pertuis (Nucléaire)	107
Tassin	4 800

12. ANNEXE 3 : Synthèse du recalcul des émissions de 2015

2015			Emissions de GES (t CO2e)						
Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total	CO2 b	Incertitude
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	489	0	2	0	491	0	489
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	5 998	2	54	0	6 055	377	5 998
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
		Sous total	6 488	2	56	0	6 546	377	430
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	353	0	0	0	353	0	39
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	353	0	0	0	353	0	39